

12/09/2018/MMPF

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE

CABINET

**DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE
FORESTIERE**

DIRECTION DE LA FAUNE ET DES AIRES
PROTEGEES

N° 175 /MEF/CAB/DGEF/DFAP-Sec.-*f*

SC70 Doc. 27.4

Annex 26

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Brazzaville, le **12 SEP 2018**

Le Directeur

A

Monsieur le Secrétaire Général
De la CITES

Maison Internationale
D'Environnement
11-13 chemin des Anémones
CH-1219 Châtelaine

Genève-SUISSE

Objet : Soit transmis

Monsieur le Secrétaire Général,

Tenant compte de la Résolution 10.10 SC 69 Doc.29.3 SC Sum 3 R1 relative à la soumission d'un nouveau rapport d'étape du plan d'Action National pour l'Ivoire (PANI) de la CITES,

J'ai l'honneur de vous transmettre, à **TOUTE FINS UTILES**, le rapport d'étape du PANI de la République du Congo, pour la période allant du 29 août 2017 au 31 juillet 2018.

Tout en comptant sur votre collaboration habituelle,

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

J.B.
Jean Bosco NGANONGO





RAPPORT D'ÉTAPE DU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DE LA CITES

Préparé pour la 70^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : [République du Congo]

Période de rapport : [29 Août 2017] – [31 Juillet 2018]

SECTION A : Synopsis de la mise en œuvre du PANI

Dans le souci constant de conserver et de gérer durablement le patrimoine faunique du pays, la République du Congo, a ratifié, par Loi 34/82 du 7 Juillet 1982, la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES).

Depuis lors, la République du Congo réaffirme davantage son leadership politique régional et son engagement indéfectible dans la lutte contre la criminalité environnementale, notamment par la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations, de renseignements et d'éléments de preuves tangibles sur la criminalité liées aux espèces de faune et de flore sauvages entre les différentes composantes chargées de l'application de la Loi, à savoir, les Eaux et Forêts, la Marine marchande, les Douanes, la Police nationale, la Gendarmerie nationale et la Justice.

Ainsi, depuis le 12 mars 2015, date à laquelle le PANI du Congo a été approuvé par le Secrétariat Général de la CITES, le Congo, notre pays, par le biais de l'Organe de Gestion CITES (Direction Générale de l'Economie Forestière, Direction de la Faune et des Aires Protégées, Point Focal pour la Gestion de l'Ivoire) ne ménage aucun effort, quant à la mise en œuvre effective des 26 actions prévues par le PANI, dont l'objectif poursuivi est de combattre le braconnage de l'éléphant au sein des massifs forestiers et son corollaire le trafic illicite de l'ivoire.

Etat d'avancement des activités :

Tel que nous l'avons signalé dans nos trois précédents rapports d'étapes au PANI transmis au Secrétariat Général de la CITES, le problème des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre effective du PANI demeure une préoccupation majeure.

Nonobstant la conjoncture économique actuelle, le Congo a mobilisé d'importants efforts entre Août 2017 et Juillet 2018, pour réaliser plusieurs activités majeures du PANI, en étroite collaboration avec les Partenaires Techniques et Financiers, notamment Stop Ivory (SI), Wildlife Conservation Society (WCS-Congo), World Wildlife Fund (WWF), African Parks (APN), le Fonds pour l'Eléphant d'Afrique, ainsi que le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF).

Il sied de noter que le 13 Juillet 2018, à Brazzaville, le Ministère de l'Economie Forestière (MEF), en étroite collaboration avec WCS-Congo, a examiné et validé en interne la première

copie du futur Plan d'Action National pour l'Eléphant (PANE) de la République du Congo. Au terme de cette réunion, il a été décidé par toutes les parties prenantes que la réunion de validation finale du PANE se tiendrait le 3 Août 2018. Celle-ci regroupera les administrations publiques chargées de l'application de la Loi, les ONG spécialisées dans les actions de conservation, ainsi que le secteur privé.

En guise de rappel, la République du Congo, préoccupée par la crise de l'éléphant en Afrique, a adhéré le 30 Décembre 2015, à l'Initiative sur la Protection des Eléphants (EPI).

Conformément au plan de travail édicté par la CITES aux Etats parties, les activités ci-après ont été classées numériquement par catégorie :

- Activités réalisées : 5 ;
- Activités substantiellement réalisées : 5 ;
- Activités en bonne voie : 11 ;
- Des progrès partiels 2 ;
- Dans l'attente de la réalisation d'une autre action : 1 ;
- Non commencée : 2 ;

Perspectives à venir :

En devenant membre signataire de l'EPI, la République du Congo exprime son adhésion sans réserve à l'initiative et réaffirme à cet effet son accord de principe d'œuvrer ensemble avec les signataires de l'EPI, les partenaires et les acteurs clés, à la conservation de l'éléphant dans son ensemble, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un PANE.

SECTION B : Évaluation sommaire des actions (degrés d'avancement attribués)

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
1. Législation et réglementation		1.2- Proposer au Conseil de Ministres de la COMIFAC, l'examen d'une harmonisation des dispositions pénales en matière de trafic d'espèces protégées et de l'ivoire en bandes organisées	1.1- Diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle loi sur la Faune et les Aires Protégées au Secrétariat général du Gouvernement			
2. Poursuites Judiciaires		2.1- Sensibiliser et former les juges et Procureurs afin de traiter les délits de faune avec responsabilité et rigueur 2.3- Mettre en place un mécanisme de gestion et de suivi du contentieux sur la faune et une base de donnée	2.2- Mettre en place un réseau de Procureurs sur les délits de braconnage de grande faune			

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
		sur la suite aux dossiers				
3. Renseignements et enquêtes	<p>3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'ivoires à travers le pays</p> <p>3.6- Mise en place d'un système de gestion et de contrôle de l'ivoire</p>	3.4- Renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur l'ensemble du territoire national	<p>3.1- Opérationnaliser l'unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafic de l'ivoire (par le Bureau national de l'Accord de Lusaka)</p> <p>3.3- Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le démantèlement de réseau de trafic de l'ivoire et d'autres produits de l'Eléphant de forêts.</p> <p>3.7- Renforcement des pouvoirs, des moyens</p>	3.2- Démanteler les réseaux de trafic et de vente illégale de carabine et de munitions spécialisées.		

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
			techniques et opérationnels des officiers de police judiciaire			
4. Coopération inter institutionnelle à l'échelle nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages	<p>4.3- Promouvoir la concertation sous régionale avec la LAB et le commerce illicite de l'ivoire</p> <p>4.5- Renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de renseignements et coordination avec les agences spécialisées comme Africa-Twix de la COMIFAC</p>		<p>4.2- Renforcer les liens avec Interpol et les institutions internationales impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire</p> <p>4.4- Mise en application des outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages d'ICCWC pour fournir un cadre institutionnel</p> <p>4.6- Mettre en place une commission mixte de travail sur le suivi et la mise en œuvre</p>		4.1- Opérationnaliser le comité national de lutte anti braconnage	

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
			du PANI			
5. Opération de lutte contre la Fraude	5.5- Opérationnalisation du SMART comme système de suivi des activités LAB dans toutes les Aires Protégées et les concessions forestières au niveau central et des USLAB	5.3- Renforcer les capacités des agents de LAB dans les Aires Protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants	5.4-Améliorer les investigations sur les scènes de crimes et le renseignement comme pilier de LAB, complémentaire aux patrouilles dans et autour des Aires Protégées et des concessions forestières 5.1- Renforcer les capacités opérationnelles et les systèmes de contrôle des autorités compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et d'autres espèces dans les ports, les aéroports, les marchés, les			5.2- Elaborer les protocoles d'accords avec les compagnies de transports aériens, terrestres et maritimes.

PILIER	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Réalisée	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Progrès partiel	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	Non commencée
			bijouteries, les frontières terrestre et les grands centres urbains			
6. Sensibilisation, Communication et éducation du public			6.2-Production des supports audiovisuels (films et documentaires, posters et autres affiches)	6.3-Lancement de la campagne de sensibilisation du public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire		6.1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audiovisuels

SECTION C : Évaluation détaillée des actions

ACTION		RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<i>Pilier 1 : Législation et Règlementation</i>		
1.1- Diligenter la publication des textes d'application de la nouvelle loi sur la Faune et les Aires Protégées au Secrétariat général du Gouvernement	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Mai 2017 : mise en place d'une Commission de travail Ministérielle dédiée à la finalisation et à la validation des textes d'application de la Loi 37-2008 du 28 Novembre 2008 sur la faune et les aires protégées • Février 2018 : Réunion de concertation de la Commission de travail Ministérielle : validation de l'ensemble des 12 projets de textes d'application de la Loi 37-2008 du 28 Novembre 2008 sur la faune et les aires protégées. • 20 septembre 2018 : <i>Planification d'une réunion de concertation de la Commission de travail pour finaliser l'élaboration du projet de Loi de transposition de la CITES. Le projet de texte validé en interne sera transmis au SG de la CITES pour contributions avant de soumettre au Gouvernement pour leur adoption en Conseil des Ministres</i>
1.2- Proposer au Conseil de Ministres de la COMIFAC, l'examen d'une harmonisation des dispositions pénales en matière de trafic d'espèces protégées et de l'ivoire en bandes organisées	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cette activité n'est plus pertinente sachant que la République du Congo est Etat membre de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et qu'un travail similaire est en cours au niveau du Secrétariat de la COMIFAC. Dans ce cadre, les pays membres gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières et fauniques de la sous-région et un réseau d'aires protégées.</i>
<i>Pilier 2 : Poursuites judiciaires</i>		
2.1- Sensibiliser et former les juges et Procureurs afin de traiter les délits de faune avec responsabilité et rigueur	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Avril 2016 – Avril 2018 : Une étude judiciaire initiée par le Ministère de la Justice et le Ministère de l'Economie Forestière, en collaboration avec WCS, a permis de sensibiliser les autorités publiques, judiciaires et militaires de 7 localités différentes, sélectionnées pour leur proximité avec les aires protégées, à la Loi sur la faune et les aires protégées (distribution de fascicules de Loi, affiches sur les espèces protégées, explications de procédures). Pour cette étude, une équipe a été spécifiquement mise en place, composée du Conseiller du Ministre de la Justice, du Point Focal sur le PANI ainsi que des juristes de la WCS. Dans chaque localité, ces représentants ont sensibilisé les autorités politico-administratives, les Magistrats et les Officiers de Police Judiciaires sur la lutte contre la criminalité faunique, et ont contribué à leur formation quant aux procédures judiciaires applicables. • Années 2017/2018 : Sensibilisation et formation continue des autorités judiciaires : Lors des audiences en lien avec la criminalité faunique, une sensibilisation régulière et continue est effectuée auprès des autorités judiciaires, par les partenaires techniques via la distribution de fascicules explicatifs de la Loi sur la faune et des plaidoyers auprès

		<p>des Institutions Publiques. De majeures condamnations ont été notamment prononcées par le Tribunal de Ouesso en Décembre 2017 et Février 2018 au sujet de trafiquants d'ivoire notoires, à la peine maximale prévue par la Loi (5 ans de prison et 5 000 000 CFA d'amende).</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>28 Juillet 2018 : Planification de l'atelier de présentation des résultats de l'étude judiciaire sur la criminalité faunique menée en 2016-2018 auprès des autorités judiciaires en présence des Conseillers des Ministres de la Justice et de l'Economie Forestière, des Présidents de chambres correctionnelles des Tribunaux de Grande Instance et des agents de l'Economie Forestière.</i>
2.2- Mise en place d'un réseau de Procureurs spécialisés sur les délits de braconnage de grande faune	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fin 2018 : Planification d'une réunion de concertation entre agents du Ministère de la Justice et du Ministère de l'Economie Forestière sur la création de chambres environnementales au sein de certain Tribunaux, composées de Magistrats spécialisés sur les infractions liées à l'environnement. Cette activité fait également partie intégrante du Plan d'Action National pour l'Eléphant, qui sera soumis à la validation finale le 3 Août 2018.</i>
2.3- Mettre en place un mécanisme de gestion et de suivi du contentieux sur la faune et une base de donnée sur la suite aux dossiers	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Avril 2016 – Avril 2018 : Dans le cadre de l'étude judiciaire réalisée par le Ministère de la Justice et le MEF en collaboration avec WCS, plus de 700 données relatives aux poursuites judiciaires liées aux infractions de faune, ont été recensées parmi les Tribunaux du Congo. Toutes ces données ont été compilées et organisées au sein d'une base de données excel, permettant de suivre les affaires des arrestations jusqu'aux condamnations des braconniers et trafiquants de faune.</i> <i>Cette base de données sera présentée officiellement aux membres du Ministère de la Justice, du MEF et des partenaires techniques lors d'un atelier le 28 Juillet 2018 à Brazzaville.</i>
Pilier 3 : Renseignements et enquêtes		
3.1- Opérationnaliser l'Unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'ivoire	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Cet objectif fait partie des activités prioritaires de la Stratégie Nationale de lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des Espèces et Produits de la Faune et de la Flore Sauvages du Congo validée en Juin 2017. La mise en œuvre de cette stratégie permettra d'opérationnaliser cette Unité. Du 25 au 27 Juillet 2018, le groupe d'experts des Etats membres de l'Union Africaine ont débattu à Luanda, en Angola, de la question relative à la mise en œuvre de la stratégie commune africaine y relative, adoptée en juin 2015 par l'Union Africaine.</i>
3.2- Démanteler les réseaux de trafics de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées	Progrès Partiel	<ul style="list-style-type: none"> • <i>11 Août 2017 : Prise d'une note circulaire numéro 00530 du Directeur Général de l'Economie Forestière en vue du contrôle sur la circulation et la détention de munitions et poudre de chasse à travers le Pays.</i> • <i>Mars 2018 : Réunion de concertation à Ouesso entre autorités publiques, militaires et le partenaire technique</i>

(munitions de fabrication artisanale, lances de fer empoisonnées)		(WWF) pour répondre à la problématique de la circulation des armes dans le département de la Sangha et la gestion des armes saisies.
3.3- Travailler en synergie avec les services de l'intelligence dans le démantèlement des réseaux mafieux de trafics de l'ivoire et d'autres produits de l'éléphant de forêt	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs missions conjointes de terrain réalisées par les Directions Départementales de l'Economie Forestière, la Gendarmerie Nationale, la Justice en collaboration avec les partenaires techniques et financiers (PALF, WWF, WCS, APN). • Années 2017-2018 : collaboration régulière des agents de l'Economie Forestière et des partenaires techniques pour le remplissage et l'envoi auprès des Institutions spécialisées des éco-messages Interpol et des fiches ETIC.
3.4 - Renforcer les capacités des agents de terrain concernés par la lutte contre les crimes environnementaux et les poursuites judiciaires légales sur l'ensemble du territoire national	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2017 : Formation de 75 futurs Chefs de brigades de gendarmerie de l'Ecole Bifouti à Brazzaville, sur l'application de la Loi sur la faune et les Aires Protégées (procédures judiciaires) et la Loi relative à la corruption par le PALF (Projet d'Appui à l'application de la Loi sur la Faune sauvage). • Juillet 2017 : Formation des éco-gardes/ OPJ de l'USLAB (Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage) de Mokabi aux procédures judiciaires et à la rédaction de procès-verbaux par le PALF. • Mars 2018 : Recrutement de 22 éco-gardes supplémentaires au Parc National de Nouabalé-Ndoki et formation paramilitaire officiellement lancée, en collaboration avec WCS. • Mars 2018 : Deux formations sur les thèmes des Droits de l'Homme et la Corruption dispensées aux éco-gardes de PROGEPP Ngombe (WCS). • Années 2017/2018 : Distribution régulière de guides juridiques sur la faune, du code forestier, des Lois et Arrêtés aux agents de terrain par les partenaires techniques.
3.5- Inventaire des dépôts de stocks d'ivoires à travers le pays	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Année 2017/2018 : Inventaire régulier des stocks d'ivoires via le système de gestion des stocks développé sur tablette par Stop Ivory. • Février 2018 : Rapport d'inventaire des stocks d'ivoire transmis au Secrétariat de la CITES conformément aux dispositions de la Convention. • Juillet 2018 : Formation de Stop Ivory auprès de WCS sur l'Application de mouvement des stocks d'ivoire. <i>Dans les prochains mois, une formation sur l'utilisation de cette application sera organisée auprès des agents de l'Economie Forestière.</i>

3.6- Mise en place d'un système de gestion et de contrôle d'ivoire	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> En 2016, un système de gestion et de contrôle des stocks d'ivoire a été mis en place au niveau national. Développé par Stop Ivory, ce système a été diffusé avec l'appui technique de WCS, auprès des agents de l'administration forestière évoluant dans les Aires Protégées, les Directions Départementales et les Directions centrales.
3.7- Renforcement des pouvoirs, des moyens techniques et opérationnels des officiers de police judiciaire (OPJ)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Février 2018 : de nouveaux équipements techniques et opérationnels ont été déployés sur les sites au Nord du Pays à destination des éco-gardes, des patrouilles et des OPJ. <i>Dans les prochains mois, une formation des cadres et agents des Eaux et Forêts en qualité d'OPJ sera réalisée par le Ministère de l'Economie Forestière en collaboration avec l'Etat Major de la Gendarmerie Nationale..</i>
Pilier 4 Coopération interinstitutionnelle à l'échelle internationale et nationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages		
4.1-Opérationnaliser le comité national de lutte anti braconnage et le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages	Dans l'attente de la réalisation d'une autre action	<ul style="list-style-type: none"> <i>La Stratégie Nationale et du Plan d'Action de Lutte contre l'Exploitation Illégale et le Commerce Illicite des Produits et Espèces de la Faune Sauvages du Congo a été validée le 26 juin 2017 à Brazzaville. L'opérationnalisation du comité national de lutte anti braconnage figure parmi les activités prioritaires de la Stratégie.</i>
4.2- Renforcer les liens avec Interpol et les institutions internationales impliquées dans la lutte contre le commerce illicite de l'ivoire	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Septembre 2016 – Janvier 2017 : une enquête internationale de l'Interpol et de l'Accord de Lusaka a été menée à Kinshasa en République Démocratique du Congo (RDC) dans le cadre de saisies de pointes d'ivoire effectuées en 2014 au Vietnam et 2015 en Thaïlande en provenance de la RDC via le port de Pointe Noire de la République du Congo (Appui technique et financier de Freeland). Décembre 2017- Avril 2018 : Arrestation et condamnation par les autorités congolaise (Bureau National de l'Accord de Lusaka et l'Interpol) de 5 personnes pour l'exportation et le trafic illégal des pointes d'ivoire en Bangkok, Thaïlande (5 ans de prison avec sursis et 5 millions de CFA chacun).
4.3- Promouvoir la concertation sous régionale avec la LAB et le commerce illicite de l'ivoire	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> Le Congo a contribué dans les années passées à la mise en place de plusieurs initiatives de conservation transfrontalières qui se sont matérialisées par la signature des accords de coopération particulier dans la sous-région (accord du tri national de la Sangha (TNS), (Accord de coopération binational avec la RDC Lac Tele/Lac Tumba) et par la mise en place des brigades mixtes de patrouilles des Ecogardes des Aires Protégées contiguës (Congo, Centrafrique et Cameroun). Ces initiatives sont toujours en vigueur. 24 Mai 2018 : Organisation de l'Atelier de lancement du Projet "Protection des éléphants de forêt et des grands singes dans le TRIDOM : soutien aux communautés locales et aux agences d'application de la Loi dans la lutte contre la criminalité faunique", à Sangmelima : impliquant les autorités publiques et judiciaires du Congo, du

		<p>Cameroun et du Gabon (WWF).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 25-27 Juillet 2017 : Participation à la 2ème réunion du groupe d'experts à Luanda, en Angola sur la mise en œuvre de la Stratégie commune africaine sur la lutte contre l'exploitation illégale et le commerce illicite de la faune et la flore sauvages d'Afrique. • Années 2017/2018 : Toutes les réunions des Comités Techniques de Suivi du TNS ont été tenues, participant ainsi à la concertation sous régionale pour la lutte contre le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire.
4.4- Mise en application des outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts d'ICCWC pour fournir un cadre institutionnel	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Juillet 2016 : Validation finale des recommandations issues du rapport de mission des experts de l'ICCWC. <i>Un Atelier de validation officielle sous la présidence de la Ministre de l'Economie Forestière, se tiendra prochainement à Brazzaville, en présence des responsables de l'ONUDC.</i> • Juin 2017 : Validation interne de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action de Lutte contre l'Exploitation illégale et le commerce illicite des produits et espèces de la faune et de la flore sauvages du Congo.
4.5- Renforcer la collaboration et la mise en place d'un système d'échanges d'informations entre les services de renseignements et coordination avec les agences spécialisées	Réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Le Congo dispose d'un point focal Interpol qui est opérationnel ainsi que celui de l'ICCWC. • Avril 2017 : Atelier national d'échanges sur le projet Africa-Twix sur la lutte contre la criminalité faunique et le trafic illicite des produits forestiers, organisé par TRAFFIC, à Brazzaville. Africa-Twix est un outil Internet développé pour faciliter l'échange d'informations et la coopération entre les autorités de contrôle CITES et les agences responsables de l'application de la loi dans 5 pays visés par le projet, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA et la République Démocratique du Congo. • 2-12 Février 2018 : Atelier de formation à Brazzaville des responsables chargés de l'application de la Loi sur la criminalité environnementale, sur le renseignement, organisé par le MEF conjointement avec l'équipe spéciale de l'Accord de Lusaka basée à Nairobi, en partenariat avec la Fondation Freeland. Ont pris part à cette formation, les pays suivants : le Congo, La RDC, le Gabon, le Cambodge, le Vietnam, le Laos, le Kenya et les Etats-Unis d'Amérique.
4.6- Mettre en place une commission mixte de travail sur le suivi et la mise en œuvre du PANI	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Février 2017 : Un atelier a été organisé pour développer un Plan d'Action National pour l'Eléphant, au cours duquel le PANI a été officiellement validé par les parties prenantes. Les objectifs du PANI seront intégrés au PANE, et la Commission technique créée pour le suivi du PANE jouera le rôle de suivi et de mise en œuvre du PANI en collaboration avec le Point Focal PANI (Note de Service N°60 du 6 Février 2018 de la Ministre de l'Economie Forestière).

Pilier 5 : Opération de lutte contre la fraude

<p>5.1- Renforcer les capacités opérationnelles et les systèmes de contrôle des autorités compétentes impliquées dans la lutte contre le trafic illicite de l'ivoire et d'autres espèces dans les ports, les aéroports, les marchés, les bijouteries, les frontières terrestre et les grands centres urbains</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none">• Années 2017/2018 : des missions conjointes de répressions et de contrôles ont été réalisées à travers le pays (Gendarmerie Nationale et Directions Départementales de l'Economie Forestière en collaboration avec les Partenaires techniques,), au cours desquelles une quantité importante des pointes d'ivoires ont été saisies, plusieurs braconniers et trafiquants ont été arrêtés et déferés devant les Tribunaux.
<p>5.2- Elaborer les protocoles d'accords avec les compagnies de transports aériens, terrestres et maritimes.</p>	<p>Non commencée</p>	<ul style="list-style-type: none">• <i>Cette activité figure dans le Plan d'Action National pour l'Eléphant et sera mise en œuvre de façon prioritaire dans les prochains mois.</i>

<p>5.3- Renforcer les capacités des agents LAB dans les Aires Protégées, dans les concessions forestières à forte densité d'éléphants de forêt</p>	<p>Substantiellement réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Année 2017/2018 : Formations régulières au sein des aires protégées sous le patronage de l'ACFAP (Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées) et de la DFAP en collaboration avec les partenaires techniques. • Juillet 2017 : Formation des éco-gardes/ OPJ de l'USLAB (Unité de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage) de Mokabi aux procédures judiciaires et à la rédaction de procès-verbaux par le PALF. • Janvier 2018 : Recrutement d'un assistant technique pour les USLAB Tala-tala/Jua Leki au nord-ouest du Congo, pour le suivi de la lutte anti-braconnage (Appui technique et financier de WWF) • Mars 2018 : Recrutement de 22 éco-gardes supplémentaires au Parc National de Nouabalé-Ndoki et formation paramilitaire officiellement lancée, en collaboration avec WCS. • Mars 2018 : Deux formations sur les thèmes des Droits de l'Homme et la Corruption dispensées aux éco-gardes de PROGEPP Ngombe (WCS).
<p>5.4- Améliorer les investigations sur scène crimes et le renseignement comme pilier LAB complémentaire aux patrouilles dans et autour des Aires Protégées</p>	<p>En bonne voie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Années 2017/2018 : Formation continue et installation de nouvelles technologies pour l'amélioration du renseignement dans les aires protégées en collaboration avec les partenaires techniques. • Octobre 2017 : révision des procédures de patrouille liées à l'application de la Loi et formation des analystes sur l'analyse et la collecte de données.
<p>5.5- Opérationnalisation SMART comme système de suivi des activités de LAB dans toutes les Aires Protégées et les concessions forestières au niveau central et des USLAB</p>	<p>Réalisée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Année 2017/2018 : l'opérationnalisation du système SMART qui compte 7 points focaux, s'est poursuivie, et des ateliers sur le module de planification SMART ont été organisés sur plusieurs sites. • Mars 2018 : Formation de trois stagiaires de l'ACFAP sur l'utilisation du logiciel SMART en vue de la mise en place de la base de données SMART au niveau national. • Mai 2018 : Un atelier national SMART a été organisé auprès des administrateurs de l'Agence Congolaise de la Faune et des Aires Protégées (ACFAP pour opérationnaliser le système au niveau national

Pilier 6 Sensibilisation, communication et éducation du public		
6.1- Mettre en place un plan de travail avec quelques médias audiovisuels	Non commencée	<i>Cette activité figure dans le PANE et sera mise en œuvre de façon prioritaire dans les prochains mois.</i>
6.2- Production des supports audiovisuels (films et documentaires, posters et autres affiches)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Années 2017/2018 : Production de plus de 300 articles médiatiques à travers la presse écrite locale et nationale, internet, la TV (JT de 20h), radio (en langues locales) en collaboration avec les partenaires techniques sur la sensibilisation aux espèces protégées en général, et sur la médiatisation des condamnations judiciaires à l'égard des braconniers et trafiquants d'éléphants. • Septembre 2017 : Publication d'un article dans le magazine BrazzaMag sur la lutte anti-braconnage au Nord du Pays.
6.3- Lancement de la campagne de sensibilisation du public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire	Progrès partiel	<p><i>En attendant le lancement d'une campagne de sensibilisation nationale à l'attention du public sur le braconnage de l'éléphant de forêt et le commerce illicite de l'ivoire, plusieurs activités ont été réalisées dont :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 Août 2017 : Célébration de la Journée Mondiale des Eléphants au Parc Nouabalé-Ndoki lors d'une journée de jeux et de sensibilisation auprès des enfants des villages alentours. • Janvier 2018 : Session d'éducation environnementale sur les éléphants à l'école Ora de Thanry, en bordure Nord-est du parc Nouabalé-Ndoki.

